

PORTO-NOVO, le 15 MAI 1963

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1963 - (N° 235 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

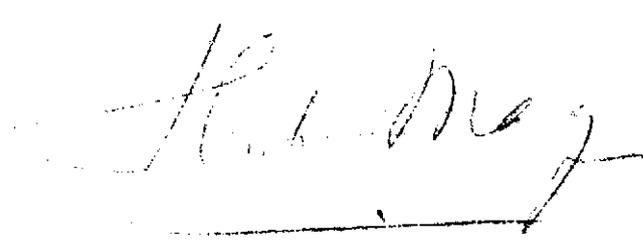
VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation
du Gouvernement de la République du Dahomey ;

DÉCRÊTE :

Article 1er.- Monsieur OKE ASSOGBA, Ministre d'Etat, assurera
l'intérim du Président de la République, pendant l'absence du
Chef de l'Etat.

Article 2.-Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-



H. MAGA

AMPLIATIONS :
P.R. 15
S.G.G. 4
Ministres 13
A.N.D. 2
J.O.R.D. 1